



LETTRE D'INFORMATION
D'ESSERIS-BLAY

l'écho BLAY

juin
2016

LE MOT DU MAIRE

Chères blaycheraines,
chers blaycherains,

Lors de mes vœux, en janvier dernier j'avais évoqué le nouveau découpage de notre territoire par la fusion de plusieurs intercommunalités, nous y voilà !

M. Labbe Préfet de la Savoie a rendu sa proposition courant mai, sans surprise nous formerons au **1^{er} janvier 2017** :

UN NOUVEAU TERRITOIRE

39 communes
contre 18 à ce jour

Il comptera environs :

60 000 habitants

contre 43 000

qui composent aujourd'hui Coral.

C'est l'un des derniers volets de la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre).

Ce nouveau territoire qui portera prochainement son nom, regroupera la C. Haute Combe de Savoie, Coral, C. du Beaufortain, C. Val d'Arly.

À ce stade de la proposition du Préfet, **il nous reste 7 mois** pour nous positionner sur la forme et la gouvernance qu'aura ce nouveau territoire.

Sur la forme administrative deux possibilités s'offrent aux élus, opter pour une Communauté d'agglomération ou Communauté de Communes.

Concernant la gouvernance ce sera l'une des propositions du droit commun qui s'appliquera.

Le Maire
Raphaël Thevenon

INTERCOMMUNALITÉ

Le transfert et la prise des compétences articulent nos réflexions dont voici une explication simplifiée.

Compétences obligatoires déjà acquises par le texte de loi (NOTRe) en vigueur :

- GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations seront dévolues de plein droit aux Communautés de communes en 2018.
- Eau/Assainissement obligatoire en 2020 possible des 2018.

Le nombre de compétences à acquérir est en fonction du choix administratif qu'aura la nouvelle intercommunalité :

ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES DES COM. D'AGGLOMÉRATION

2015	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2020
3 compétences parmi les 6 groupes pour la conduite d'actions d'IC*	3 compétences parmi les 7 groupes pour la conduite d'actions d'IC*	3 compétences parmi les 6 groupes pour la conduite d'actions d'IC*
<ul style="list-style-type: none"> Protection et mise en valeur de l'environnement. Voirie d'IC*. Équipements culturels, sportifs et écoles d'IC*. Action sociale d'IC*. Eau (optionnel jusqu'au 01/01/2020). Assainissement (optionnel jusqu'au 01/01/2020). 	<ul style="list-style-type: none"> Protection et mise en valeur de l'environnement. Voirie d'IC*. Équipements culturels, sportif et écoles d'IC*. Action sociale d'IC* (possibilité de confier l'exercice de la compétence à un CIAS). Eau (jusqu'au 01/01/2020). Assainissement (jusqu'au 01/01/2020). Création et gestion de maisons de service public. 	<ul style="list-style-type: none"> Protection et mise en valeur de l'environnement. Voirie d'IC*. Équipements culturels, sportifs et écoles d'IC*. Action sociale d'IC*. Action sociale d'IC*. Création et gestion de maisons de service public.

ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES DES COM. D'AGGLOMÉRATION

2015	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2020
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'espace (SCOT, PLU, zone d'aménagement concerté, mobilité). Développement économique (zones d'IC*). Équilibre social de l'habitat (PLH, politique du logement social d'IC*). Politique de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'espace. Voirie d'IC*. Développement économique dont la promotion du tourisme. Équilibre social de l'habitat. Politique de la ville. Aires d'accueil des gens du voyage. Collecte et traitement des déchets ménagers. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'espace. Développement économique dont la promotion du tourisme. Équilibre social de l'habitat. Politique de la ville. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Aires d'accueil des gens du voyage. Collecte et traitement des déchets ménagers. Eau. Assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'espace. Développement économique dont la promotion du tourisme. Équilibre social de l'habitat. Politique de la ville. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Aires d'accueil des gens du voyage. Collecte et traitement des déchets ménagers. Eau. Assainissement.

POURQUOI ?

Nous aurons d'ici 2020 la quasi-totalité des compétences obligatoires d'une Agglomération par la somme de toutes les compétences acquises de manière individuelle par, les 4 Communautés de Communes.

Un gain sur le versement du FPIC (Fond de péréquation intercommunale) estimé à environs 1,2 M€ en 2017 contre 3,1 M€ en Communauté de Communes.

Une meilleure dotation générale de fonctionnement.

Exister, Peser, Participer au débat à l'échelle de la nouvelle région et surtout ne pas laisser les grandes Agglomérations d'Annecy, Chambéry et Grenoble décider pour nous.

Une relation favorisée avec la Région pour l'attribution des subventions.

De meilleurs financements éligibles auprès de la Région et de l'État.

*C : intérêt communautaire

SUITE >



Après en avoir débattu entre les Maires des 39 Communes, il nous semble (38 Maires sur 39 Maires) opportun et préférable pour notre organisation future d'**opter tout de suite pour la communauté d'agglomération**.

Ce point de la nouvelle organisation de notre territoire mérite toute notre attention, il ne faut pas en avoir peur. Je n'étais pas favorable à cette proposition de regroupement à 4, mais favorable au regroupement des Communautés du Ht-Beaufort - Val d'Arly et celle de Plaine Combe de Savoie et Coral.

Nous avons utilisé les outils à notre disposition, amendements, courriers aux différents parlementaires sans obtenir parfois la moindre réponse mais aujourd'hui les choses sont actées et la loi s'appliquera au 1^{er} janvier 2017.

J'ai fait le choix de ne pas communiquer avant la proposition du préfet. Communiquer trop tôt, sans aucune décision officielle d'orientation, aurait rendu difficile la compréhension de ce changement majeur.

COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL 2016

Fonctionnement :

DÉPENSES	BUDGET 2015	RÉALISÉS 2015	BUDGET 2016
Charges caractère général	214 689,22	180 427,96	206 360,00
Charges personnel	254 750,00	231 277,03	240 250,00
Atténuation de produit	9 000,00	8 631,00	9 400,00
Opération d'ordre	47 371,00	47 368,37	45 820,00
Autres charges	145 270,00	128 275,07	135 200,00
Dépenses imprévues	5 547,44	0	0
Charges financières	16 500,00	15 974,92	14 700,00
Sous-total dépenses	693 127,00	611 954,35	651 730,00
Virement section investissement	231 527,79*	0	200 521,76
TOTAL dépenses			852 251,76

* Versement du Budget Fonctionnement au budget Investissement

RECETTES	BUDGET 2015	RÉALISÉS 2015	BUDGET 2016
Résultat reporté	249 304,91	249 304,91	232 322,76
Produits des services, domaines et ventes	79 323,00	73 825,08	14 015,00
Impôts et Taxes Locales	152 588,00	152 588,00	15 359,00
Taxes Pylonnées - Compensation CORAL	291 837,00	291 837,00	296 204,00
Dotations et Participation	94 190,00	95 051,06	91 211,00
Autres produits	29 500,00	29 825,37	31 000,00
Produits exceptionnels	1 252,00	1 252,79	0
TOTAL recettes		893 684,21	818 351,76

Investissement :

DÉPENSES	BUDGET 2015	RÉALISÉS 2015	BUDGET 2016
Résultat reporté	13 385,68	13 385,68	51 039,79
Remboursement de la dette	27 300,00	27 298,65	20 900,00
Immobilisations incorporelles	16 871,79	9 135,02	19 502,00
Subvention équipement budget annexe	74 019,25	0	83 379,42
Immobilisation corporelles	191 488,07	73 946,76	374 700,13
Dépenses imprévues	9 735,00	0,00	0,00
TOTAL dépenses		123 766,11	549 521,34

RECETTES	BUDGET 2015	RÉALISÉS 2015	BUDGET 2016
Opération d'ordre : amortissements	47 371,00	47 368,37	45 820,00
Dotations FCTVA + Affectation résultat + taxe aménagement	37 924,45	38 002,92	91 029,15
Subvention	21 616,00	15 297,00	138 789,00
Virement section de fonctionnement	231 527,79*	0	200 521,76
TOTAL recettes		100 668,29	476 159,91

* Virement du budget Fonctionnement

Sur le volet communal le premier semestre a été denses en activité, nous avons voté le budget de l'exercice à venir et clôturé le précédent. Il me semble essentiel de vous communiquer les chiffres du budget général en fonctionnement et investissement (voir les graphiques ci-contre).

Concernant le budget 2016 la maîtrise des dépenses de fonctionnement reste ma priorité, sur l'investissement le budget reste ambitieux et en évolution par rapport à 2015.

Nos projets majeurs de ce mandat se concrétisent en partie cette année :

- Comme la piste forestière, travaux prévus cet automne.
- Le projet d'aménagement devant et autour de l'école se poursuit nous avons acquis les terrains cette année et les orientations du projet sont terminés.
- L'étude de l'enfouissement d'environ 1,5 km de réseau électrique, Télécom, éclairage sur St Thomas est terminée nous cherchons désormais le meilleur financement pour enclencher les travaux.
- Le projet assainissement global Basse-Tarentaise se poursuit, l'étude menée fin 2015 début 2016 nous confirme qu'un réseau en gravitaire jusqu'au rond-point de La Bâthie est réalisable. En voici rapidement les objectifs remplacer la station du chef-lieu, mettre en place un réseau collectif sur la Combaz pour traiter nos eaux usées sur la nouvelle station de La Bâthie. Ce projet répond complètement à l'orientation du transfert de compétence prévue au plus tard en 2020.
- La réalisation de la maison médicale pluridisciplinaire sur la Basse-Tarentaise se poursuit le dossier déposé par le corps médical a reçu un avis Favorable par l'Agence Régionale de Santé et le montage financier pour les 6 communes est en cours de finalisation.

Voici Les principaux travaux prévus au budget 2016 :

- Route forestière → 180 000 €
(subvention de 80% accordée entre État/Région/Europe/ArlySère).
- Terrain de Pétanque → 2 500 €.
- Remplacement du réseau informatique sur école → 3 500 €.
- Remplacement de l'ensemble des ordinateurs de l'école → 10 000 €.
- Barrière de sécurité Combaz-Chariondet-Rte des Espagnols → 21 000 €.
- Achat/Régularisation de différent terrain → 41 000 €
(hors acquisition pour l'aménagement parking école).
- Entretien/Réfection de route → 18 000 €.
- Aire de tri à la Coutellat par la mise en place de bacs semi-enterrés → 30 000 € (50% subvention Co.RAL).
- Achat du terrain et de la source des Verniers → 5 000 €.
- Déplacement d'une conduite d'eau lieu-dit la Fouettaz → 25 000 €.
- Étude sur la structure du Château → 10 000 €.
- Dévégétalisation des Murs du Château → 3 000 €.

Voici une rapide présentation de nos projets 2016, sachez que nous menons d'autres actions en parallèle.

Je suis à votre disposition sur simple demande de rendez-vous auprès du Secrétariat de la Mairie.
Je vous souhaite à toute et à tous une agréable saison d'été !

Toute l'info sur les nouveaux panneaux d'affichage, ainsi que sur
www.esserts-blav.fr